

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	18 fr.
Six mois	10
Trois mois	5
Poste	
Un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

INSERTIONS

Annonces, la ligne....	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doi-
vent être remis au bureau du
journal la veille de la reproduc-
tion, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne
A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : M. Jean DASSY

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

Voir les Dernières Nouvelles à la
fin de la 5^e page.

SAUMUR, 22 MARS

L'ARRÊT

M. Charles de Lesseps, en faveur duquel il y a circonstances atténuantes, est condamné à un an de prison, peine qui se confondra avec la précédente.

M. Baïhaut, ancien ministre, se voit infliger la peine de la dégradation civique ; il est condamné à cinq ans de prison et à 750,000 fr. d'amende.

M. Blondin, son complice, qui bénéficie aussi des circonstances atténuantes, s'en tire avec deux ans de prison.

MM. Fontane, Sans-Leroy, Béral, Dugué de la Fauconnerie, Gobron, Proust, sont acquittés.

L'émotion produite par le verdict du jury est considérable.

Chacun cherche à pénétrer la pensée qui a inspiré sa décision.

Les jurés, dit-on, se sont vus forcés d'admettre la culpabilité de M. Baïhaut qui avait avoué.

Ayant frappé le corrompu, ils ont dû atteindre également le corrupteur et l'entremetteur.

Mais les débats ont établi que M. de Lesseps a été sollicité et non pas sollicitateur. Il aurait dû être acquitté.

D'autres pensent que le jury aurait rendu un verdict général de non-culpabilité si M. Baïhaut n'avait pas fait des aveux.

Les jurés ont été impressionnés par ce fait qu'il avaient devant eux quelques boucs émissaires destinés à porter les péchés de tout Israël. Cent soixante membres du Parlement compromis n'ont pas été poursuivis. MM. Floquet, Freycinet, Clémenceau n'ont paru que comme témoins. Arton court toujours. Cornélius Herz soigne tranquillement, en Angleterre, sa précieuse santé.

Sans les aveux de Baïhaut, le jury aurait probablement fait preuve d'une complète indulgence.

L'opinion générale est que le résultat de ce grand procès aura dans le pays une influence désastreuse pour le gouvernement.

Trois condamnés seulement dont un seul membre du Parlement !

L'interpellation de M. Millevoje sera probablement discutée demain jeudi.

Il est très probable que le singulier verdict de la Cour d'assises de la Seine occupera une place d'honneur dans le débat. On s'attend à une séance tumultueuse.

Enfin, le procès de Panama est terminé !
Inclinons-nous devant le verdict.
Jetons un voile sur ce cauchemar qui n'a que trop longtemps duré, et regardons devant nous.

S'il était impossible que la Chambre disparût avant que la détestable affaire fût liquidée, il est impossible qu'elle continue d'exaspérer le pays en survivant à cette tar-tive liquidation.

Elle n'est plus capable de ne rien faire de bon, mais elle peut encore faire beaucoup de mal en poursuivant son système de querelles irritantes.

Il y a le budget de 1894 ?

Eh bien, ce sera la nouvelle Chambre qui le votera, ce budget.

Que le gouvernement demande de nouveaux douzièmes provisoires, et qu'il nous débarrasse de cette représentation nationale qui ne représente plus que nos rancœurs et nos dégoûts.

Le pays attend la dissolution, et il l'attend avec une impatience extrême.

Il ne s'agit pas de mettre en question le maintien de nos institutions qui ne sont pas menacées.

Il s'agit de réparer les ruines accumulées par le personnel politique qui a dirigé les destinées du pays depuis quinze ans.

INFORMATIONS

CONSEIL DES MINISTRES

Le ministre de la marine a communiqué au conseil les rapports qu'il a reçus du Dahomey.

L'état sanitaire est aussi satisfaisant qu'il peut l'être sous ce climat.

La pacification est complète depuis la côte jusqu'au nord d'Abomey. La fermeture provisoire d'une factorerie allemande, suspectée d'avoir livré des armes à Behanzin, sera maintenue, à la suite de l'enquête faite par l'ordre du général Dodds.

Le général Saussier est maintenu gouverneur militaire de Paris.

Les élections municipales de Paris seront fixées au 16 avril. Le deuxième tour de scrutin aurait lieu le 23.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

La Chambre a adopté hier, en première délibération, la proposition de M. Etcheverry ayant pour objet la modification du taux de l'intérêt légal.

La Chambre a ensuite continué la discussion sur les instituteurs.

UNE PERQUISITION

M. Touny, commissaire aux délégations judiciaires, a fait une perquisition chez M. Henri Carpentier, le premier dépositaire des papiers du baron de Reinach, retrouvés l'autre jour chez M. Oscar de Reinach.

COMMISSION D'ENQUÊTE

M. Loubet a déclaré qu'il n'a jamais eu la liste des 104. Lorsqu'il a quitté le ministère, la retraite d'Arton avait été découverte.

JEANNE D'ARC

Le Pape a décidé d'introduire la cause de la béatification de Jeanne d'Arc à la fin du jubilé, pour donner à la France un témoignage de sympathie.

LE PROCÈS ANDRIEUX-LISSAGARAY

M. Lissagaray n'a pu fournir aucune preuve de ses allégations calomnieuses contre M. Andrieux.

Il a cependant été acquitté, à la grande stupefaction des assistants.

L'ÉLECTION SÉNATORIALE DE LA HAUTE-SAÛNE

Nous avons donné le résultat de cette élection qui avait pour candidats : M. le docteur Coillot, conseiller général, républicain indépendant, et M. Mercier, député, président du Conseil général, républicain opportuniste, candidat officiel.

On sait que c'est le premier qui a été élu.

À la suite de ses déclarations, M. Coillot a obtenu l'appui de l'opposition conservatrice et de tous les électeurs indépendants.

Sans ce concours, il n'eût pas triomphé.

Son élection est donc un succès pour l'opposition, et surtout une éclatante protestation, dans le département de la Haute-Saône, qui comptait parmi ses députés républicains le concussionnaire Baïhaut.

A noter qu'il ne s'agit là que d'une élection au suffrage restreint, plus lent à s'émouvoir et plus sensible à la pression administrative que le suffrage universel.

LA MISÈRE EN ALGÉRIE

Il règne en ce moment une misère atroce chez les cultivateurs algériens.

Un appel a été adressé en outre à toutes les bourses et spécialement aux riches musulmans.

Un comité s'est constitué sous le patronage de M^{me} Cambon, femme du gouverneur général.

M. Carnot a fait remettre 5,000 francs à ce comité.

Le procès de corruption

Audience du 21 mars

M^e Demange présente la défense de Antonin Proust, un vieux républicain, un ami fervent de Gambetta, un homme défendu par les plus hautes personnalités de la République.

« Vous voulez, s'écrie-t-il, que sa main se soit tendue pour recevoir une aumône de vingt mille francs !... »

Le défenseur passe rapidement en revue les charges opposées à chacun des accusés.

Il s'efforce d'établir que si son client a touché un chèque, c'était à titre financier et non parlementaire, ainsi que c'était son droit.

M^e Demange, qui est bien l'homme des surprises, jette, de façon inattendue, le nom de M. Ribot dans le procès.

Après avoir établi que M. Reinach était bien l'homme influent que l'on dit, il s'écrie :

« Mais, en 1886, M. Ribot, directeur du journal le *Parlement*, avait là, pour collaborateur et ami, M. de Reinach. »

Sa péroraison, pleine d'éloquence émue, produit une grande impression.

Nulle réplique ne se produisant, le président demande alors à M. de Lesseps s'il n'a rien à ajouter à sa défense.

L'administrateur du Panama se lève et, fort

ému, présente quelques considérations.

MM. Fontane, Baïhaut et Blondin déclarent qu'ils n'ont rien à ajouter à leur défense.

Sans-Leroy, tout en larmes, adresse au jury une dernière prière.

Béral, Dugué de la Fauconnerie, Gobron et Antonin Proust s'en rapportant à la défense de leurs avocats, le président donne lecture des trente-huit questions posées au jury.

Les jurés entre dans la salle des délibérations à 2 h. 5.

À 4 h. 10, le président du jury donne lecture du verdict.

Il est négatif pour Fontane, Sans-Leroy, Béral, Dugué de la Fauconnerie, Gobron et Antonin Proust, affirmatif pour Baïhaut, et avec circonstances atténuantes pour de Lesseps et Blondin.

M. de Lesseps supporte le coup sans faiblir, mais sa figure laisse deviner la révolte intérieure qu'il domine.

M^e Barbox et du Buit saisissent ses mains ; M^e Barbox est pâle et silencieux, M^e du Buit laisse échapper d'abondantes larmes.

Le jury, en face de cette scène véritablement poignante, demeure comme interdit.

Baïhaut apparaît extraordinaire. Il semble que le grand corrompu soit étranger au débat.

Il est bon de remarquer que le jury déclare M. de Lesseps coupable d'avoir fait des dons à Baïhaut mais non coupable d'offres.

M^e Loustaunau, avocat du liquidateur, demande à la Cour de condamner à la restitution, non seulement les accusés déclarés coupables, mais les hommes qui viennent d'être acquittés. Il demande cette restitution, en attendant qu'on puisse faire rendre gorge à tous ceux qui ont dilapidé l'argent du Panama.

L'avocat général déclare qu'il ne s'oppose point au versement des 375,000 fr. de Baïhaut entre les mains du liquidateur.

La Cour lève alors l'audience, se retire pour délibérer et renvoie le prononcé de l'arrêt à sept heures.

À sept heures, le président prononce l'arrêt que nous donnons en tête du journal.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 21 mars 1893.

Le marché est en général très ferme principalement sur les rentes par suite des rachats motivés par le chiffre des retraits aux Caisses d'épargne pendant la seconde décennie de mars qui ne sont que de 43,852,000 francs contre 28 millions pendant les dix premiers jours du mois.

Le 3 0/0 remonte à 96.75 et le 4 1/4 reste à 106.

Le Crédit Foncier est très bien tenu à 980. La progression des prêts autorisés qui étaient de près de 10 millions pour la dernière semaine connue est une preuve de la marche très rassurante des opérations sociales.

La Société Générale est recherchée au comptant à 475.

Le Crédit Lyonnais se maintient au cours de 772 fr. Le rapport des commissaires des comptes constate que les produits et pertes de l'exercice 1892 ont été de 12,404,953 fr. ce qui permet la distribution d'un dividende de 30 francs.

Le Comptoir National d'Escompte est très soutenu toujours aux environs du pair.

Les obligations 4 0/0 des Ateliers et Chantiers de la Loire, qui rapportent 20 fr. d'intérêt

par an, ont un marché très suivi à 464 francs. Les Chemins Économiques cotent 425 fr. CH. HEYMAN et Co, 10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 22 MARS

Observations de M. DAVY, opticien
Place de la Bilange, 25, Saumur.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		+ 14°
Ce matin, à 8 h.		+ 7°
Midi,	761 ^{m/m}	+ 15°
Hausse	» ^{m/m}	
Baisse	2 ^{m/m}	
Température minima de la nuit		+ 4°

Le Sacre de M^{gr} Mathieu

Voici quelques détails sur cette imposante cérémonie qui a eu lieu avant-hier mardi à Angers :

Depuis huit jours au moins, on travaillait à la décoration de la cathédrale pour la fête de ce jour.

Les transepts et le chœur sont ornés de tentures et de bannières; partout dominent les armes du chapitre, le monogramme et le blason du nouvel évêque avec sa belle devise : **MEMINI OBESSE, PRODESSE OMNIBUS.**

A gauche, un peu en avant de l'autel, le trône destiné à M^{gr} Mathieu; à droite, celui de l'évêque consécrateur.

L'ASSISTANCE

Dès 7 h. 1/2, la foule se pressait. Malgré cela, l'entrée s'accomplit dans le meilleur ordre. En un clin d'œil, les galeries étaient remplies; c'était, vraiment, un beau spectacle, que cette énorme assistance, attirée par le prestige de cette grandiose cérémonie. Tant il est vrai que la religion a encore, comme toujours, un empire souverain sur les foules!

Voici l'ordre observé dans la disposition des personnages, autour de la Sainte-Table :

Dans les fauteuils : MM. le premier président Forquet de Dorne; le général de division Fabre; le procureur général; le général de brigade Mourlan; le président du tribunal civil Jousseume; le président du tribunal de commerce Héry; le maire d'Angers, docteur Guignard; le général Massiet, commandant l'École de cavalerie de Saumur; le colonel Lippmann, du 4^e pontonniers.

Derrière eux étaient assis dans des chaises :

Côté de l'Épître : les officiers des divers corps : état-major; 4^e pontonniers; 435^e de ligne; 25^e dragons; intendance; génie; gendarmerie; corps de santé et administration, suivant leur rang de préséance.

Côté de l'Évangile : les trois sénateurs de Maine-et-Loire : général d'Andigné, A. Blavier, Merlet; les députés du département : MM. Fairé, de Soland, Berger, vicomte de La Bourdonnaye, comte de Terves, Coudreuse. M. le comte de Maillé, souffrant, s'était excusé auprès de M^{gr} Mathieu.

Une délégation de la Cour, composée de six conseillers, du substitut, du greffier en chef; le conseil de préfecture avec le secrétaire général, son président.

Une délégation du Tribunal civil : M. le vice-président Colin, M. Huguot, M. Legludic, juge suppléant, un substitut et M. Dornoy, greffier.

M. le procureur de la République Grémillon, atteint d'influenza, n'a pu assister à la cérémonie.

Une partie du Conseil municipal d'Angers : MM. Joxé, Boulanger et de Villiers, adjoints, et MM. de Tarlé, Velé, Colas de la Noue, Laurent Bougère, Cardin, Paul Blavier et Manceau-Léonard.

Le Conseil municipal était accompagné de son secrétaire général et du bibliothécaire de la ville.

Plusieurs autres conseillers municipaux avaient pris place avec un autre corps : M. Bichon avec le Conseil général, M. Gain avec le barreau, M. Lucas avec la Faculté de droit de l'Université catholique. M. Fourrier, membre du conseil de fabrique de la cathédrale, était au banc d'œuvre.

Les conseillers généraux : MM. le docteur Besnard, Boutton, Frémy, A. Leroy, vicomte de Cumont, comte de Blois, Baron, Grignon, comte de Castries, Bichon, Bodinier, vicomte de Rochebouët; le corps académique; le tribunal de commerce au complet; la chambre de commerce, avec son président M. Max Richard; les juges de paix; le barreau conduit par M. Morain, son bâtonnier; le trésorier payeur général, M. Tournus; les directeurs et inspecteurs des contributions directes et indirectes; les ingénieurs des mines et des ponts et chaussées; les architectes diocésains; les postes et télégraphes; les chefs des gares.

Dans le bras gauche de la croix étaient placés au pied des autels les professeurs des facultés de Droit, Lettres et Sciences de l'Université avec leurs élèves, les présidentes des œuvres de charité, les religieuses des différentes communautés.

Dans le bras droit, en surplis, les ecclésiastiques du département.

Le chœur était occupé par les séminaristes, en surplis, parmi lesquels un en tenue militaire.

Le grand orgue était tenu par M. Bouleau-Neldy; la maîtrise était dirigée par M. Delaporte.

L'orchestre de l'Association artistique a exécuté la Marche de Gounod à l'Évangile, et le prélude de Max Bruch à l'Élévation.

LA CÉRÉMONIE

Parvenus au pied de l'autel, les quatre prélats se sont agenouillés ensemble sur des carreaux disposés à cet effet, et ont adoré un instant le Saint-Sacrement; puis M^{gr} Mathieu s'est dirigé vers son autel, tandis que M^{gr} Meignan montait à son trône.

Après avoir revêtu les ornements pontificaux, l'évêque consécrateur s'est rendu à l'autel, et là, s'est assis dans un fauteuil qu'on avait préparé sur le degré le plus élevé, la face tournée vers l'assistance.

LE MANDAT

Aussitôt les prélats assistants, en chape et en mitre blanche, lui ont amené M^{gr} Mathieu en le conduisant au milieu d'eux. En arrivant, celui-ci, après s'être découvert, a fait une profonde inclination, et tous les trois ont pris place sur des sièges vis-à-vis du consécrateur. Au bout de quelques instants, M^{gr} Mathieu et les deux assistants se sont levés, et M^{gr} Midon, après les cérémonies d'usage, a remis le mandat apostolique aux mains du secrétaire du consécrateur.

LE SERMENT

Après la lecture de ce mandat, faite à haute voix par le secrétaire, M^{gr} Mathieu a quitté son siège pour aller se mettre à genoux devant M^{gr} Meignan, et là, sur le livre des Évangiles, il a récité la formule du serment, jurant ainsi soumission et fidélité à Rome et aux droits souverains de saint Pierre, et vigilance à son troupeau.

L'EXAMEN

Les anciennes règles que les Saints Pères ont laissées enseigner et ordonner que celui qui est élu pour être évêque soit auparavant examiné sur sa croyance touchant la Trinité et interrogé sur divers articles relatifs à la discipline et aux mœurs qui couvrent à cette dignité et qu'il est nécessaire de conserver.

Le prélat consécrateur procède donc à cet examen qui se fait par demande et par réponse.

LA MESSE

Cet examen achevé, les assistants se sont levés et ont conduit M^{gr} Mathieu vers M^{gr} Meignan, dont il a baisé l'anneau, après s'être mis à genoux devant lui. Tous deux ensuite, le consécrateur et M^{gr} Mathieu, tournés vers l'autel, pendant que les évêques assistants se tenaient debout devant leurs sièges, ils ont célébré la messe en disant les prières à haute voix.

L'ONCTION

On a en soin, préalablement, d'envelopper la tête de M^{gr} Mathieu d'une bande de toile blanche qu'on a mise autour de sa tonsure pour empêcher que, pendant l'onction, le saint chrême ne coulât dans ses cheveux.

Le consécrateur bénit la crosse du nouvel évêque; il l'aspersion d'eau bénite et la lui remet lui-même entre les doigts.

Il passe ensuite à la bénédiction de l'anneau,

qu'il lui passe lui-même encore au quatrième doigt de la main droite.

L'OFFRANDE

Après l'offertoire, M^{gr} Mathieu, marchant comme à l'ordinaire entre les deux prélats assistants, va vers M^{gr} Meignan qui est assis, mitre en tête, dans son fauteuil, au milieu de deux flambeaux allumés, deux pains, l'un doré, l'autre argenté, et deux bariis également, l'un doré et l'autre argenté auxquels, ainsi qu'aux deux flambeaux, sont attachées leurs armoiries.

Après l'offrande, les deux prélats remontent à l'autel pour continuer ensemble la messe.

Après la bénédiction solennelle, M^{gr} Mathieu vient se mettre à genoux devant M^{gr} Meignan pour recevoir la mitre qu'on lui a préparée, ainsi que les gants. Aussitôt après le consécrateur lui met au doigt l'anneau pontifical, puis il le prend par la main droite, en même temps que M^{gr} Midon le prend par la main gauche, et tous deux le conduisent ainsi à son trône.

AUTOUR D'UN BANQUET

On m'envoie ce matin une invitation pour assister au banquet que la libre-pensée compte donner le vendredi de la semaine sainte. Cette invitation émane probablement du même imbecile dont j'ai pu donner à nos lecteurs un aperçu du niveau intellectuel et moral. Cette politesse (?) est loin de me déplaire, car elle donne une idée de la dégradation à laquelle le fanatisme antireligieux, sous couleur de libre-pensée, peut conduire certaines natures déjà dépourvues de sens moral.

Toutefois on ne s'étonnera pas de me la voir décliner, quand on saura, par exemple, qu'à un certain moment, les convives doivent déboutonner leur pantalon, pour entonner un refrain obscène, dont le texte figure sur la carte et que nos lecteurs me permettront de passer sous silence. On a beau ne pas être fier, il est des compagnies qu'il faut éviter.

Un simple avis à ces messieurs (?) : S'ils craignent de ne pas être en nombre, qu'ils invitent les pensionnaires de Fontevault qui sortiront ce jour-là.

En attendant, si nous en jugeons par le programme de cette petite fête, tel qu'il nous est transmis, les autorités feront bien de la placer sous la surveillance de la police des mœurs.

A moins qu'elle ne la juge simplement justiciable des médecins de Sainte-Gemmes.

Une simple observation sur le prix : trois francs, c'est évidemment trop; on ne paie que deux francs dans une ménagerie, et aux premières encore. **JEAN DASSY.**

Le Printemps

C'est avant-hier qu'a commencé le printemps astronomique de l'année 1893.

5 Feuilleton de l'Écho Saumurois

SOLANGE DE CRESNE

Par E. DE NOVIANT.

— Mais enfin, puisque je te dis...

— Ne me dis rien, Charles; pas de politique, mon ami, pas de politique à Neuilly; la seule politique permise ici, tiens! la voilà qui court sur les pelouses, là-bas, la vois-tu? Est-elle assez gentille? Au moins, avec celle-là, je suis certain de vivre toujours en paix, n'est-ce pas, Andrée, ajouta-t-il en se tournant du côté de la comtesse.

— Si tu parles toujours, voulut interrompre Charles Duprez qui était enfin parvenu à sécher son front.

— Allons, entête, assieds-toi là et causons sérieusement, monsieur l'homme grave; à quand ton mariage?

C'était là une plaisanterie que le cher comte ne manquait jamais d'adresser à son ami, quand il était à bout d'arguments, le vieux garçon ayant déclaré, une fois pour toutes, qu'il ne se marierait jamais.

— Dieu! que vous êtes donc contrariant ce soir, Camille, et comme il faut que M. Duprez

vous affectionne véritablement pour ne pas se fâcher.

— Se fâcher! Lui, se fâcher! Oh! ce cher ami, mais vous ne le connaissez donc pas encore, ma bonne Andrée, se fâcher! Il en est incapable, avec moi, du moins.

Et il tendit la main à Charles qui déposa gravement la sienne dans celle de Camille.

Le comte de Cresne était heureux chez lui. Que lui importaient dès lors toutes les tracasseries que peuvent inventer, pour nuire, les hommes de partis différents? Oh! il avait bien d'autres occupations dans son intérieur qu'il chérissait! Et, comme distractions, n'avait-il pas le monde, les chevaux, la chasse. Son temps était si bien pris qu'il ne lui restait pas une minute pour faire de la politique. Et puis, à quoi bon discuter des intérêts auxquels on ne peut rien changer? C'est s'épuiser en pure perte.

Cependant il fallut bien ouvrir les oreilles et prêter un peu d'attention, quand, d'une voix sombre et désolée, le visiteur laissa tomber ces paroles.

— Camille, nous allons avoir la guerre!

— La guerre! dit le comte de Cresne en se levant.

— La guerre! répéta la comtesse en saisissant la main de son mari.

Semblable au coursier que l'épéron a touché, Camille ne pouvait modérer ses transports. Sa tête s'était subitement redressée, et son sang affluait tout à coup au cerveau.

On eût dit que déjà il entendait au loin le chant du clairon, le crépitement de la fusillade, le grondement du canon, qu'il se voyait au milieu de la mêlée, sabrant à droite, sabrant à gauche, l'ennemi fuyant de toute part. En avant! commandaient les chefs. En avant! répétaient les soldats. Et on allait... on allait.

Qu'il était beau dans son enthousiasme, le noble Camille, et comme, malgré ses alarmes, sa chère Andrée dut être fière de lui.

Sans être précisément d'humeur belliqueuse, le comte de Cresne avait cependant toujours eu un penchant très marqué pour la carrière des armes; si, à sa sortie du lycée, il n'était pas entré à l'École militaire, c'est que ses vieux parents, dont il était l'unique enfant, l'avaient supplié de tourner son intelligence et ses facultés d'un autre côté. Camille avait accédé, bien qu'à regret, à un désir aussi contraire à ses goûts, et il se consolait de son inaction en étudiant l'histoire de sa famille, dans

laquelle il pouvait compter bien des braves, voire même des héros.

Si la grande nouvelle avait produit une profonde impression sur Camille, elle avait, du même coup, frappé au cœur la pauvre Andrée.

Ce qu'elle savait de la guerre, elle, c'est qu'elle faisait des veuves et des orphelins; ce qu'elle voyait, sur un champ de bataille, ce n'étaient que les morts et les mourants; ce qu'elle entendait, c'étaient les cris des blessés, le râle des agonisants.

Et la pensée de son mari gisant inanimé sur le sol, expirant loin d'elle, expirant en l'appelant, surgit aussitôt de son cœur à son esprit.

D'un mouvement instinctif, elle appela sa fille.

— Solange, lui dit-elle, en la poussant dans les bras du comte; embrasse ton père, mon enfant.

Puis elle porta son mouchoir à ses yeux et fondit en larmes.

(A suivre.)

Il n'est pas tendre; s'il se fait accompagner par un soleil éblouissant, il n'en est pas plus chaud pour cela. Un vent d'Est froid, piquant et chargé de poussière fait aussi partie du cortège. Les pauvres mortels en sont aveuglés et les fleurs de pêchers et d'abricotiers tout frais épanouies sont ravagées et emportées, comme des flocons de neige.

Sous l'âpre haleine du vent d'Est, l'herbe qui commençait à pousser et à verdoyer se rapetisse et prend une teinte noire qui tournera au gris terne dans quelques jours s'il continue à geler la nuit.

« Février remplit les fossés et mars les vide. » Cette fois encore le proverbe a dit vrai. Les champs qui regorgeaient d'eau commencent à s'assécher; c'est là un des bons côtés de la sécheresse que nous traversons.

Un autre bon résultat c'est que le froid arrête la sève de la vigne et durcit les bourgeons, en attendant que le mois d'avril vienne lui apporter une température douce et favorable au développement des raisins. Puisse le mois d'avril être exempt de ces gelées qui ont jeté la consternation dans nos pays vignobles l'année dernière.

Perception de Saumur

Il est rappelé aux contribuables qui se libèrent de leurs impôts par acomptes, que leur premier paiement doit être effectué avant le 30 mars en raison des versements à faire, aux diverses caisses publiques, pour le premier trimestre de 1893.

Instruction primaire

Ont été nommés instituteurs :

A Concourson, M. Henri Mondain.

A Tancoigné, M. Julien Brevet.

A Verrie, M. Victor Pé.

M. Girardot est nommé instituteur-adjoint à Saint-Martin-du-Bois.

Vol à Louerre

Dimanche soir, un inconnu qui était de passage à l'auberge du sieur Rouleau, aubergiste à Louerre, vendait à ce dernier une bride et une couverture de cheval pour une somme de cinq francs, puis repartait pour Noyant, disait-il.

Le lendemain matin, Rouleau s'apercevait qu'on lui avait dérobé, dans un hangar appartenant à son habitation, une dossière valant une douzaine de francs.

Ses soupçons se portèrent sur cet individu qu'il signala à la gendarmerie, mais celle-ci ne put retrouver sa trace.

Voici son signalement : taille élevée (1^m70 environ), forte corpulence, cheveux grisounants et forte moustache, grande blouse grise et chapeau rond.

Arrestation de vagabonds

Lundi, les gendarmes de Martigné-Briand

ont mis en état d'arrestation deux individus qu'ils ont surpris en train de mendier. Ce sont les nommés Cabillie, carrier, et Devos, journalier. Ces individus, qui ont reconnu être en état de vagabondage et n'avoir pas travaillé depuis l'année dernière, ont déjà subi plusieurs condamnations.

Grève à Trélazé

Les ouvriers et ouvrières de la fabrique d'allumettes de Trélazé, sur un mot d'ordre venu hier des ateliers de Pantin, ont fait cause commune avec eux et se sont mis en grève.

Accident à Bourgueil

Un sieur Savonneau (Jules), âgé de 38 ans, maçon, demeurant à Chouzé, étant tombé dimanche, pendant la cavalcade, du char sur lequel il était monté, l'une des roues lui avait passé sur une partie du corps.

Transporté à l'hospice de Bourgueil, Savonneau est mort des suites de ses blessures.

Tuée par un Vélocipède

On lit dans l'Echo de la Mayenne :

« Toute la ville de Laval s'entretient de l'affreux accident arrivé dimanche soir à la petite Berthe Thibault, âgée de 10 ans.

« Cette enfant avait été envoyée, par sa mère, faire une commission et rentrait chez elle.

« A ce moment descendait une lourde voiture, suivie de près par un vélocipède monté par M. Muller Joseph.

« La voiture se rangea lentement malgré les appels répétés de la corne. — L'interposition de la voiture ne permit pas au vélocipédiste de voir l'enfant qui marchait à l'abri de la voiture et sa machine alla heurter la petite Thibault, la jeta à terre, pendant que M. Muller roulait lui-même sur la bordure du trottoir.

« Des voisins relevèrent la petite fille évanouie.

« M. le docteur Accolas constata qu'elle avait reçu une affreuse blessure à la région temporale — blessure produite sans doute par un coup de pédale — et déclara que tout secours était inutile. Effectivement, l'enfant expirait quelques moments après.

« Les parents sont arrivés à temps pour recueillir son dernier soupir : leur douleur faisait peine à voir.

« Quant au vélocipédiste, on ne s'était pas intéressé à lui tout d'abord, mais on apprit bientôt qu'il était assez grièvement contusionné : quelques personnes disaient ce matin qu'il avait les reins cassés; nous savons que son état est assez grave, mais n'a rien d'alarmant.

« Nous avons pris les renseignements les plus précis auprès des témoins de l'accident : il est absolument démontré que M. Muller marchait à une allure modérée et qu'il a fallu un

concours extraordinaire de circonstances malheureuses pour amener le fatal accident qui plonge dans le deuil une famille de braves ouvriers. »

NOUVELLES MILITAIRES

A SAINT-CYR

Le Ministre de la guerre a décidé que la commission chargée de faire passer aux élèves de Saint-Cyr de première année l'examen d'aptitude au point de vue de leurs connaissances spéciales en équitation se réunirait le 21 mars (c'est-à-dire hier mardi) à l'École de Saint-Cyr.

Conformément aux desiderata exprimés plusieurs fois par les inspecteurs généraux de cavalerie et en particulier par M. le général Loizillon, les membres de la commission se montreront particulièrement sévères pour la vue des candidats.

En conséquence, nous croyons savoir que le nombre des élèves ayant demandé à faire partie de la section de cavalerie a été, cette année, moins considérable que précédemment et que le choix de la commission se portera sur des sujets vraiment aptes au service de la cavalerie.

Théâtre de Saumur

Bureaux : 8 h. 1/2 — Rideau : 8 h. 1/2.

Directeur : Yves GUILLON

Mercredi 22 Mars 1893

Clôture de la Saison Théâtrale
POUR LES ADIEUX DE LA TROUPE

BOCCACE

Opéra-comique en 3 actes,
paroles de MM. Chivot et Duru, musique
de FRANZ DE SUPPÉ.

MAGASINS DE LA GLANEUSE

18 et 20, Rue d'Orléans, 18 et 20

Ancienne Maison MEXME

Jeu 23 Mars courant, Inauguration
des Nouveaux Magasins
et Grande Mise en Vente de toutes
les Nouveautés d'Été.

Occasions exceptionnelles à tous les Comptoirs

Désirant donner un développement plus considérable encore au Comptoir des Modes, un catalogue spécial des Modèles de Chapeaux créés par la Maison sera distribué au premier jour.

Afin que notre Clientèle conserve un très bon souvenir de l'inauguration de notre nouveau Local, nous offrirons aux Dames de jolis Bouquets de violettes de Nice et aux Enfants de magnifiques Ballons en celluloid.

Dernières Nouvelles

APRÈS L'AUDIENCE

MM. de Lesseps et Balthaut ont été reconduits dans leurs cellules de la Conciergerie, ainsi que M. Blondin, mis en état d'arrestation immédiate.

M. Charles de Lesseps, qui est impliqué dans l'affaire des Dépôts et Comptes courants, qui vient aujourd'hui devant la huitième chambre correctionnelle, ne quittera pas la Conciergerie avant huit jours. Ses coaccusés seront envoyés à la Santé dans trois jours.

Les jurés seraient disposés à signer un recours en grâce en faveur de M. Ch. de Lesseps et de M. Balthaut.

MANIFESTATIONS HOSTILES

Les obsèques de M. Ferry s'effectuèrent avec calme; mais on prévoit des manifestations au moment où les délégations de la Chambre et du Sénat quitteront la gare de l'Est.

Ces manifestations ne toucheraient d'ailleurs en rien M. Ferry, elles toucheraient trait aux incidents du Panama et à l'impopularité des parlementaires.

LE VOYAGE DE M. GORON

Le chef de la Sûreté est rentré à Paris; il n'avait, en réalité, qu'une mission : retrouver Arton.

UN MANIFESTE DE BEHANZIN

Un télégramme anglais annonce que Behanzin a publié un manifeste où il déclare que la guerre a été commencée sans motifs par les gouverneurs Bayol et Ballot.

UN ATTENTAT EN RUSSIE

Hier devaient avoir lieu les élections municipales et la nomination du maire, à Moscou.

A midi, un nommé Andrianoff pénétra dans le cabinet de l'ancien maire, M. Alexejeff, sous prétexte de lui remettre une pétition, et tira sur lui trois coups de revolver.

L'une des balles blessa l'ancien maire au bas-ventre. La blessure de M. Alexejeff est très grave.

MERVEILLEUSE DÉCOUVERTE!!!
ASTHMATIQUES!
LE VRAI CURATIF INOFFENSIF, c'est la
LIQUEUR LECHAUX
(LIQUEUR DE LÉTOILE)
Notice intéressante gratis, renseignements
et nombreuses attestations.
Le Flacon : 5 fr. franco contre mandat-poste, 6 fr.
Mario LECHAUX, Pharm^{ie}-Ch^{em}, BORDEAUX

ÉPICERIE NOUVELLE

E. CHAUVEAU

Rues d'Orléans et Beaurepaire, SAUMUR

Pois moyens,	1/2 litre	0,50	litre	0,95
— extra,		0,60		1,10
— très fins,		0,70		1,60
— extra fins,		0,95		1,75
Haricots verts,		0,50		0,90
— extra recommandé,		0,55		1,00
— extra fins,		0,90		1,60
Flageolets,		0,60	et	0,90
Asperges,	la boîte,	1,25	et	1,80
Haricots de Hollande, Sardines fumées, Morue d'Islande.				

Conserves par 5 kil. hors ville; déduction des droits d'octroi.

Le Gérant : G. JOUAUST

153 Feuilleton de l'Écho Saumurois

SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR

Le Marquis DE FOUDRAS

— Je leur écrirai, mon oncle : je leur donnerai des raisons de ma conduite, qu'elles approuveront, j'en suis sûr. Puis dans quelques semaines, dans quelques mois, je vous prierai de me conduire près d'elles. Maintenant, je ne veux pas, je ne dois pas les revoir... continua Suzanne en se détournant pour cacher les larmes qu'elle sentait prêtes à inonder ses paupières.

— Vous pleurez, ma fille ! s'écria le chevalier. Vous n'êtes pas aussi heureuse que vous avez la force de me le dire ! Vous me trompez !

— Non, mon oncle, je ne vous trompe pas, répondit Suzanne en retrouvant toute sa fermeté d'âme; car je vous jure que je serais malheureuse en ce moment si je ne vous avais pas.

— Alors, je suis une consolation et non un bonheur, mon enfant; vous ne m'aviez trompé qu'à moitié.

— Donnez le nom que vous voudrez au sen-

timent que vous m'inspirez; je ne tiens qu'à une chose, c'est à ce que vous soyez bien persuadé que je n'en ai jamais éprouvé de plus doux.

— Je vous crois, Suzanne, et je me bornerai à vous dire que quand vous voudrez revoir ceux que vous aimez, je serai toujours prêt à vous conduire près d'eux.

Cette promesse fit du bien à Suzanne, quoiqu'elle se dit à elle-même qu'elle n'en réclamerait véritablement jamais l'exécution.

La pauvre enfant, malgré la prodigieuse activité qu'elle avait déployée depuis deux jours pour conduire ses projets jusqu'au point de pouvoir être exécutés, ne s'était pas tellement absorbée dans les soins qu'ils avaient nécessités, qu'elle n'eût eu à soutenir encore de terribles luttes contre elle-même. Comme toutes les âmes tendres, elle pensait, ainsi qu'elle l'avait dit un jour à Léonce, que l'absence était le commencement de la mort, et elle aurait bien voulu, avant de partir, aller faire ses adieux à Claire; mais elle la savait encore chez madame Granval, où elle ne se sentait pas la force de se présenter. Lui écrire pour la prier de venir dans sa petite maison de la rue Saint-Merry, était une chose simple et

facile : Suzanne y renonça dans la crainte de blesser, par cette préférence, la baronne... et Léonce qu'elle n'osait pas revoir. Elle fit donc le sacrifice complet, peut-être pour qu'il fût moins douloureux. La délicatesse de cœur des femmes est pleine de ces impénétrables mystères.

Elle écrivit, ainsi qu'elle l'avait décidé avec elle-même et dit au chevalier. Voici ses deux lettres : Madame Mitau avait l'ordre de les mettre à la poste le lendemain matin.

A Mademoiselle de Royan

« Mon acquisition est faite, Claire; et je pars dans quelques heures pour donner à mon oncle la seule consolation qu'il puisse accepter dans ce monde, celle de mourir où ses pères ont vécu et sont morts.

« Je voudrais aller vous embrasser avant de m'éloigner, mais je ne m'en sens pas la force. Dans quelques mois, je reviendrai vous voir... plus tôt peut-être, je vous demanderai de venir me trouver.

« Mon oncle ignore où je le conduis. Jugez ce que sera mon bonheur quand il reconnaîtra la vieille tour qui abrita son enfance. Oh ! que j'ai besoin d'être à ce moment-là !

« Adieu, mon amie bien chère. Vous penserez surtout à moi demain, à cette heure-ci. Vous aurez dans quelques jours une longue lettre de moi.

» SUZANNE. »

P. S. Je vous prie de dire à madame Granval tout ce que vous savez. Je lui écris, mais je n'entre dans aucun détail.

A Madame la baronne Granval.

« Je sais, Madame, que vous n'avez pas cessé d'être bonne pour moi, malgré mes torts apparents envers vous. J'ose donc espérer que vous ne m'en voudrez pas de quitter Paris sans vous dire adieu, lorsque vous connaîtrez les motifs de mon départ.

« Je charge mademoiselle de Royan de vous apprendre tout ce qui m'est arrivé d'heureux depuis quelques jours. Non-seulement j'ai retrouvé un parent qui m'est cher et auquel je suis indispensable, mais encore je rentre en possession des débris de la fortune de mes pères : une tour en ruines et des tombeaux... Vous prendrez part, j'en suis certaine, à mon bonheur.

« Les vœux que je forme pour le vôtre et celui des personnes qui vous sont chères sont ardents et bien sincères. J'espère et j'ai besoin d'espérer que personne n'en doute autour de vous.

« Adieu, bien chère Madame. Je ne sache au monde que ma reconnaissance envers vous qui puisse égaler la tendresse que je vous porte.

» Suzanne d'ESTOUVILLE. »

(A suivre.)

